

# BUREAU TECHNIQUE VERBRUGGHEN

ASBL



Organisme Agréé

SIEGE DE BRUXELLES  
Boulevard Clovis 15  
1000 Bruxelles  
Tél. 02 230 97 69  
Fax 02 230 26 76  
SIEGE D'ANVERS  
Van der Sweepstraat 3 bus 44  
2000 Antwerpen  
Tél. 03 216 28 90  
Fax 03 238 86 65

Bureau régional:

INAP  
023/2.354

V. réf.:

N. réf.:

RAPPORT N°:

126615/3

## PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

ADRESSE DE L'INSTALLATION:

PROPRIETAIRE:

Adresse:

DEMANDEUR:

Adresse:

INSTALLATEUR:

Adresse:

TVA ou CF:

EAN:

Réf.:

Compteur n°:

Index:

Date du contrôle:

Type de contrôle: examen de conformité visite de contrôle suivant

(RGIE art. 270) (RGIE art. 271) (RGIE art. 274) (RGIE art. 276bis) (A.R.2.6.2008) (RGPT art.262) (R.T. art. 231) (Prescriptions distributeur)

Type d'installation: Nouvelle - Extension - Modification - Temporaire - Renforcement - vente d'habitation; Type locaux: ST-DShek

Début travaux: Fondations avant - après 1.10.81 - Installation électrique avant - après 1.10.81 - 1.1.83 RGIE art.86

Raccordement: Tension

V

Protection raccordement

DS 15

A

Exploitation

Câble aliment, tableau, princ.:

1

X

10

mm²

Inter. gén.: type

1200/400

pe électrode de terre; boucle - barres - piquets - conducteur horizontal

Schéma: TT

845

Nombre de tableaux:

1

;

Nombre de circuits term.:

12

;

RA:

14,7

Ohm;

RI tot

25

MOhm

Facteurs d'influences externes:

DESCRIPTION:

CONTROLES effectués: voir verso

INFRACTIONS CONSTATÉES ET/OU NOTES:

Stipulation de code

d'une vente d'habitation

Int: C'est pas valable pour

renforcement d'habitation

1 + 1200

## PROCES-VERBAL DE CONFORMITE

vu le:

le responsable du distributeur

nom:

signature:

DEVOIRS du PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE ou LOCATAIRE: voir verso.

## CONCLUSION

1. L'installation est conforme. Les bornes d'entrées du DPCDR général sont scellées et les schémas unifilaires et de situation ont été visés.

L'installation doit être vérifiée avant le 12/06/12 (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.

2. L'installation n'est pas conforme.

3. L'installation peut être maintenue en service pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionnées et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens.

L'installation n'est pas conforme. L'installation doit être vérifiée par le (même) organisme avant le:

L'AGENT-VISITEUR:  
n° + nom + signature

FORM. 382B-03/2009

Le directeur,



Plan de l'installation électrique d'une maison d'habitation

située : rue du Batis, 18  
à 5564 WANLIN

Propriétaire :

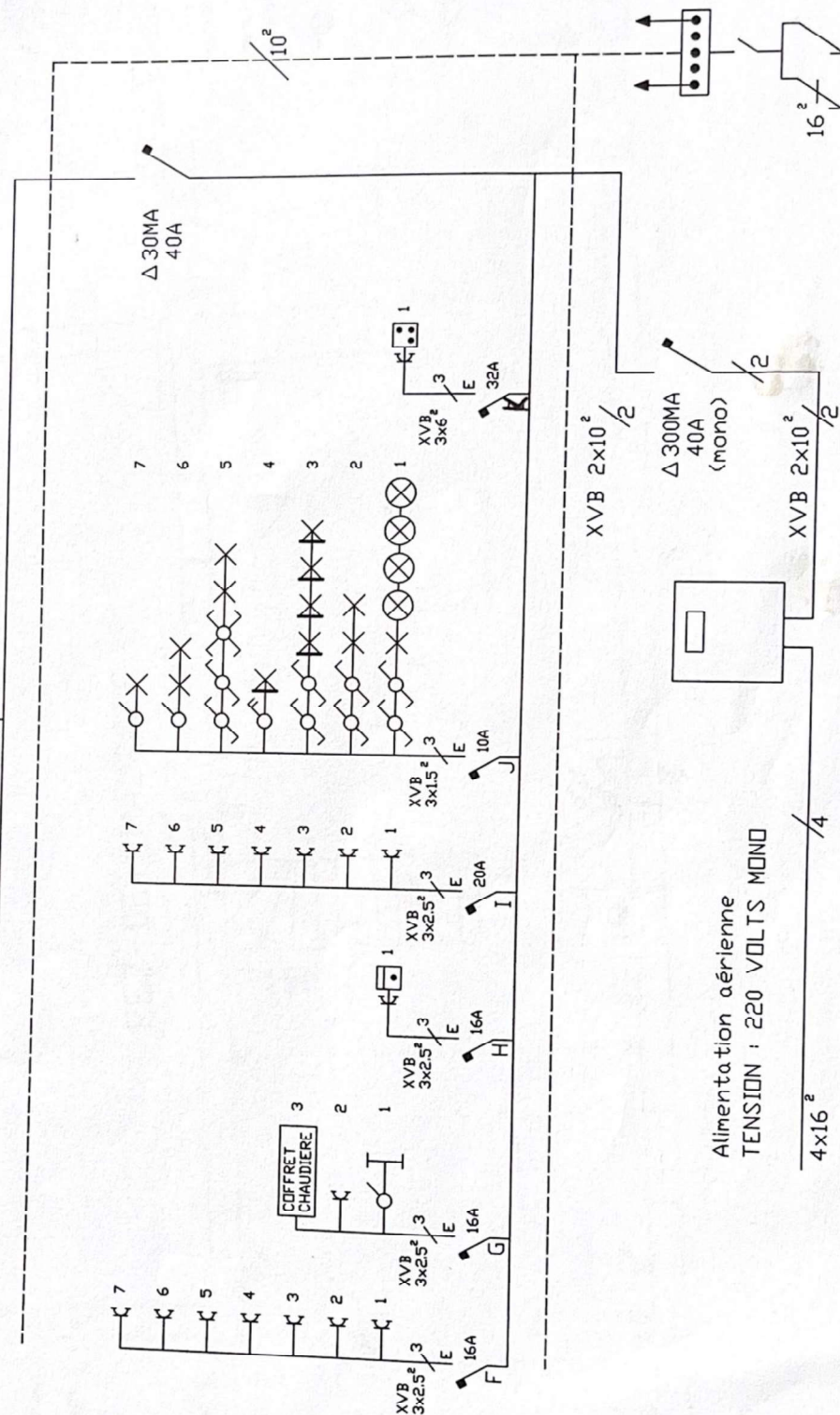
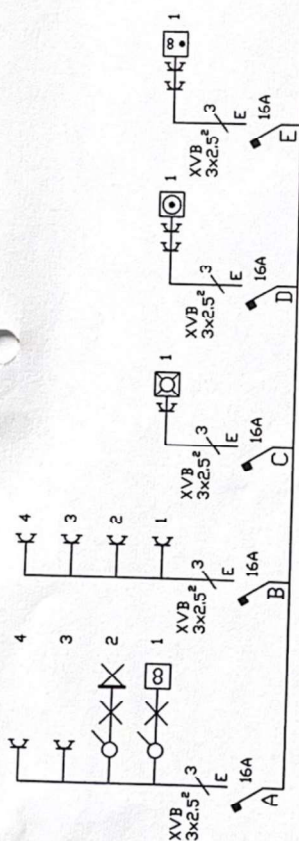
Installation électrique réceptionnée le 15 juin 2012,  
par Monsieur Pierre PETITJEAN de la société BTV

Le propriétaire

La société BTV

15/66





Alimentation aérienne  
TENSION : 220 VOLTS MONO

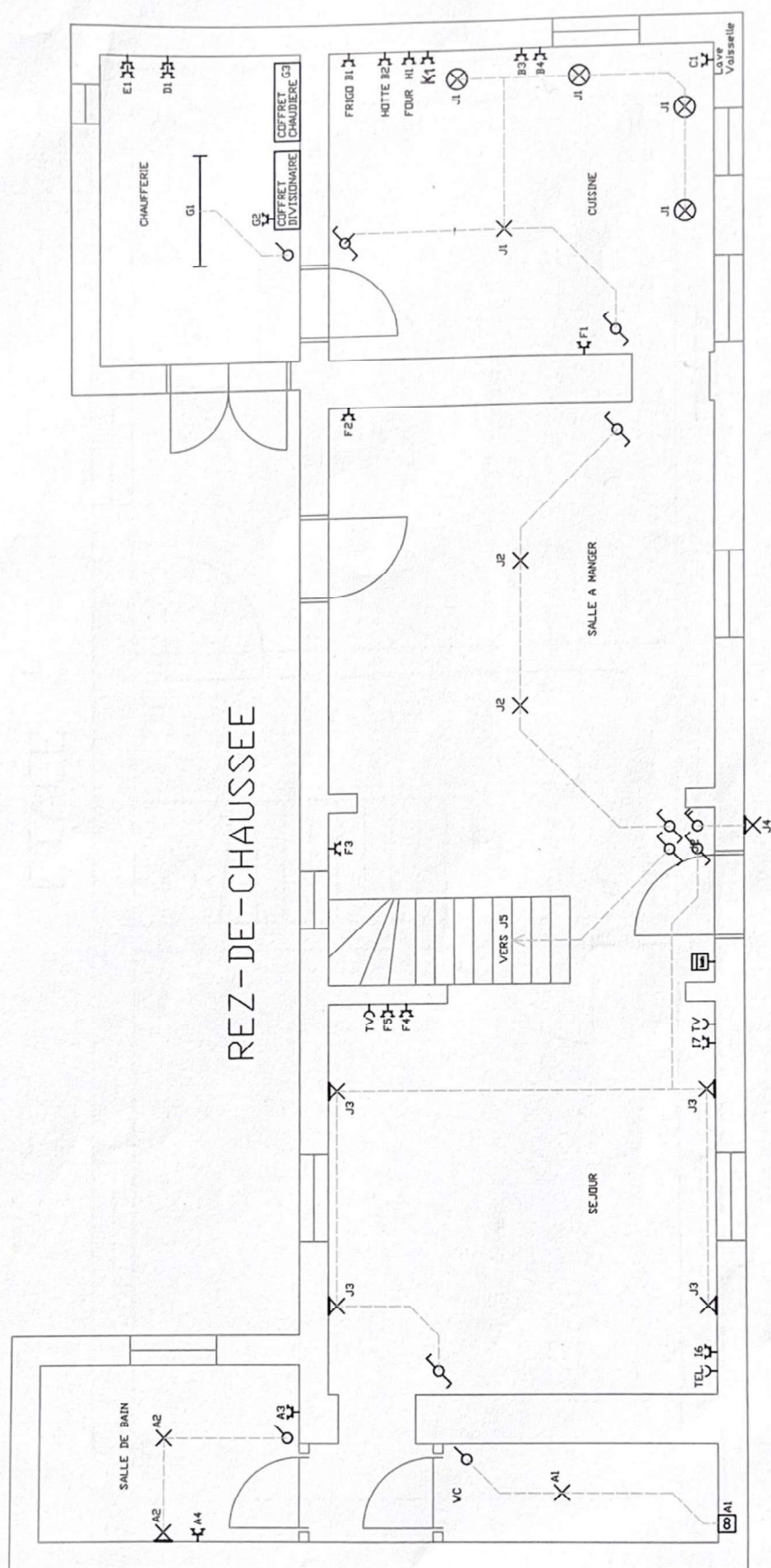
4x16<sup>2</sup>

XVB 2x10<sup>2</sup> / 2

Δ 300MA  
40A  
(mono)

XVB 2x10<sup>2</sup> / 2

16<sup>2</sup>





# ETAGE

